

Métropole
Aix-Marseille-Provence

République
Française

Département des
Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE**

Séance du 15 décembre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

**Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020**

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 010-303/20/CT

■ CT1 - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative à l'extension du réseau d'assainissement des chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch

Avis du Conseil de Territoire

DEA 20/18568/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Les chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch sont classés en zone d'assainissement collectif mais sont dépourvus de réseau d'eaux usées.

Des riverains sollicitent la Métropole pour que ces voies soient dotées d'un égout public car de nombreuses installations autonomes présentant des dysfonctionnements liés à l'exiguïté des parcelles.

Afin de supprimer les nuisances olfactives et d'assainir une trentaine de parcelles de ce secteur, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement comprenant la pose d'environ 520 ml de canalisations sanitaires, 210 ml de canalisations de refoulement et la mise en place d'un poste de refoulement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000,00 € HT réparti sur les années 2021 à 2022. L'opération d'investissement n°2021101500 relative à l'extension du réseau d'assainissement des chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch, d'un montant de 500 000,00 € HT inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme Budget Annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'assainissement des chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch ;
- Que le Conseil de Territoire doit être saisi pour avis du projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur la création et l'affectation d'une opération d'investissement relative à l'extension du réseau d'assainissement des chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI